CAISSE DE PRÉVOYANCE
DES FONCTIONNAIRES DE POLICE ET
DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE DANS LE CADRE DE L'ENCOURAGEMENT A LA PROPRIETE DU LOGEMENT AU MOYEN DE LA PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

Avant de compléter ce questionnaire, veuillez prendre connaissance du règlement d'application du comité de la CP concernant l'accession à la propriété au moyen de la prévoyance professionnelle. Afin de faciliter le traitement de votre demande, nous vous serions reconnaissants de répondre de manière détaillée à toutes les questions ci-dessous.

Aucun versement anticipé n'est effectué en janvier.

Données personnelles

Nom		Prénom	
Date de naissance		Etat-civil	
Rue			
NP / Ville			
Tél professionnel		Tél privé	
Email professionnel		Email privé	

Eléments relatifs à la demande

Type de financement ☐ Versement anticipé ☐ Mise en gage ☐ Transfert (achat / vente)

Montant du retrait désiré ☐ CHF ☐ montant maximum

Δ CHF 20'000.00 au minimum sauf acquisition de parts sociales

Date de paiement envisagée

But d'utilisation des fonds

☐ Acquisition d'un logement
☐ Construction d'un logement
☐ Amortissement d'une dette hypothécaire
☐ Aménagement d'un logement
☐ Acquisition de parts sociales
☐ Transfert de propriété

Informations concernant le bien immobilier

Type d'habitation

☐ Appartement ☐ Maison ☐ Autre

Caractéristique

☐ Unique propriétaire ☐ Copropriétaire Part %

☐ Propriétaire en commun avec partenaire ☐ Autre

Frais de dossier

Conformément à l'article 5, alinéa 1 de la Directive du comité de la CP concernant l'accession à la propriété du logement, tout versement anticipé effectif fait l'objet d'un émolument d'un montant de CHF 500, dont la preuve de paiement devra être produite avant la date du versement.

Le versement anticipé ne peut en aucun cas être utilisé pour financer ces frais.

Confirmation

Je m'engage à utiliser le logement pour mes propres besoins en tant que résidence principale et confirme, par l'apposition de ma signature au bas du formulaire, que j'ai pris connaissance des dispositions de la Directive du comité de la CP concernant l'accession à a propriété du logement et des informations suivantes :

- Le versement anticipé sera imposé fiscalement :
  Si l'objet est en Suisse, le montant de l'impôt est facturé par l'administration fiscale
  Si l'objet est à l'étranger, l'impôt est prélevé directement à la source par la Caisse ;
- Je ne pourrai pas effectuer de rachat à la Caisse avant d'avoir remboursé intégralement le montant du versement anticipé ;
- Si j'ai effectué des rachats les 3 dernières années, je prends note que l'administration fiscale se réserve le droit de réviser la déductibilité de ces montants ;
- Je ne peux demander qu'un seul versement anticipé tous les 5 ans ;
- Il existe une obligation de remboursement en cas de vente ou de changement d'affectation. En cas de décès, si je ne suis pas au bénéfice d'une rente d'invalidité ou de retraite, mes héritier(ères) devront rembourser le versement anticipé si aucune prestation de prévoyance n'est exigible lors de cet événement ;
- Le délai pour le versement des fonds est d'un mois lorsque l'ensemble des conditions sont remplies
- Une réduction de mes prestations sera occasionnée par le versement anticipé ;
- Si je souhaite compenser la réduction des prestations décès et invalidité, je dois m'adresser à une compagnie d'assurances sur la vie ; les primes découlant de cette couverture seront entièrement à ma charge et je devrai les verser directement à la compagnie d'assurances ;

Disposez-vous de votre pleine capacité de travail ☐ oui ☐ non

Si non : veuillez nous indiquer depuis quand

Signatures

Si vous êtes marié(e) ou lié(e) par un partenariat enregistré, le versement anticipé ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit de votre conjoint/e ou partenaire.

Si vous n'êtes pas marié(e) ni lié(e) par un partenariat enregistré, un certificat d'état civil récent (moins de 30 jours) est requis. Pour les personnes non inscrites au registre de l'état civil en Suisse (personne de nationalité étrangère), un acte de l'état civil établi par l'autorité étrangère compétente est requis.

Lieu / Date

Signature de l'assuré(e)

Signature du conjoint / partenaire

Liste des documents à joindre en fonction des cas particuliers (non exhaustive)

Acquisition d'un logement

- Compromis de vente / Projet de contrat de vente notarié
- Devis en cas de travaux
- Copie de l'accord de crédit hypothécaire signé par les parties
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Pour la Suisse

- Attestation du notaire quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du registre foncier (établie par le notaire)

Pour la France

- Attestation du notaire quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Engagement du notaire à inscrire une affectation hypothécaire en faveur de la Caisse et qu'en cas de refus de signer cette inscription, remboursement des fonds à la Caisse

Construction d'un logement

- Copie de l'acte de vente du terrain
- Copie du contrat d'entreprise générale signé par les parties
- Copie de l'autorisation de construire entré en force
- Copie de l'accord de crédit de construction signé par les parties
- Devis
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Pour la Suisse

- Attestation du notaire/de la banque quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du registre foncier (établie par le notaire)

Pour la France

- Attestation du notaire/de la banque quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Engagement du notaire à inscrire une affectation hypothécaire en faveur de la Caisse et qu'en cas de refus de signer cette inscription, remboursement des fonds à la Caisse ou prise de contact avec cette dernière

Amortissement d'une dette hypothécaire

- Copie du contrat de prêt hypothécaire signé par les parties
- Extrait récent du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation de résidence
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Pour la Suisse

- Attestation de la banque confirmant le solde dû à ce jour, l'affectation du prêt, les coordonnées de versement et l'utilisation exclusive des fonds versés pour l'amortissement/ remboursement dudit prêt hypothécaire
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du registre foncier (établie par le notaire/Caisse)

Pour la France

- Attestation de la banque confirmant le solde dû à ce jour, l'affectation du prêt, les coordonnées de versement et l'utilisation exclusive des fonds versés pour l'amortissement/ remboursement dudit prêt hypothécaire
- Attestation du notaire mentionnant son engagement à inscrire une affectation hypothécaire en faveur de la Caisse et qu'en cas de refus de signer cette inscription, le notaire prendra contact avec cette dernière

Transformation / Aménagement d'un logement

- Extrait récent du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Attestation de résidence
- Copie des devis signés
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Pour la Suisse

- Attestation de la banque confirmant l'affectation exclusive des fonds au projet en question, éventuellement libération des fonds sur présentation des factures des travaux, résidence principale/propres besoins, les coordonnées de versement et remboursement des fonds en cas d'annulation des travaux
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du registre foncier (établie par le notaire/Caisse)

Pour la France

- Attestation de la banque confirmant l'affectation exclusive des fonds au projet en question, éventuellement libération des fonds sur présentation des factures des travaux, résidence principale/propres besoins, les coordonnées de versement et remboursement des fonds en cas d'annulation des travaux
- Attestation du notaire mentionnant son engagement à inscrire une affectation hypothécaire en faveur de la Caisse et qu'en cas de refus de signer cette inscription, le notaire prendra contact avec cette dernière

Acquisition de parts sociales

- Règlement ou statuts de la coopérative de construction et d'habitation
- Certificat d'action
- Copie du bail
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Transfert de propriété

Nouveau bien immobilier

- Compromis d'achat / Projet de contrat d'achat notarié pour le nouveau bien
- Extrait récent du registre foncier (Suisse) ou relevé de propriété auprès du cadastre (France)
- Copie de l'accord de crédit hypothécaire signé par les parties
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)

Pour la Suisse

- Attestation du notaire quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Réquisition relative à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner LPP auprès du registre foncier (établie par le notaire/Caisse)

Pour la France

- Attestation du notaire quant à l'utilisation des fonds, résidence principale/propres besoins, coordonnées de versement, remboursement des fonds à la Caisse en cas d'annulation de la vente
- Attestation du notaire mentionnant son engagement à inscrire une affectation hypothécaire en faveur de la Caisse et qu'en cas de refus de signer cette inscription, le notaire prendra contact avec cette dernière

Ancien bien immobilier

- Acte de vente signé
- Attestation du notaire de la consignation des fonds durant 2 ans au maximum et attente de l'accord de la Caisse pour le transfert

Mise en gage

- Compromis de vente / Projet de contrat de vente notarié
- Certificat d'action
- Copie du contrat de prêt hypothécaire signé par les parties
- Demande de mise en gage du créancier gagiste
- Copie de la preuve de paiement de l'émolument
- Copie du jugement de divorce
- Copie d'un certificat individuel d'état-civil récent (moins de trois mois / à commander auprès de la commune)